

BANQUE DES TERRITOIRES – CONVENTION DE COFINANCEMENT POSTE MANAGER DE COMMERCE - SIGNATURE

Monsieur

expose :

La Banque des Territoires a mis en place un dispositif de cofinancement des postes de Manager de commerce.

Une enveloppe de 200 millions d'euros est mobilisée pour la période 2026-2028.

Les critères d'éligibilité sont les suivants :

- Présentation d'une stratégie de redynamisation validée par la collectivité couvrant l'ensemble des polarités commerciales concernées (Centre-Ville et Quartier Politique de la Ville (QPV) ;
- Intervention du manager de commerce sur l'ensemble des polarités du territoire ;
- Fiche de poste correspondant aux attentes de la Banque des Territoires.

La Ville de Montbéliard est éligible à ce cofinancement à hauteur de 50% du coût total du poste dans la limite de 20 000 € par an.

Les conditions de versement de la subvention sont les suivantes :

- Etablissement d'une convention de cofinancement entre la Ville et la Banque des Territoires ;
- Appel de fonds à la diligence du bénéficiaire ;
- Versement d'un an à la signature de la convention ;
- Présentation d'un bilan annuel d'activités.

Après avis des commissions compétentes, il est proposé au Conseil Municipal :

- de solliciter un cofinancement de la Banque des Territoires concernant le poste de Manager de commerce, à hauteur de 20 000 € par an sur deux ans,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à solliciter les subventions et à signer tout acte s'y rapportant.